

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2659

24 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| 3P Condor Management S.à r.l. | 127586 | Immo-Feitsch, s.à r.l. | 127589 |
| Alexander Real Estate S.A. | 127586 | Immomer s.à r.l. | 127590 |
| Biketours | 127627 | Intereal Estate Holding | 127589 |
| BMS SICAV-SIF | 127626 | Interportfolio II | 127590 |
| Calimax 2 S.A. | 127594 | ISIDE S.A. | 127590 |
| CC Développement S.à r.l. | 127594 | Jackmon International S.A. | 127591 |
| Cecile Holding S.A. | 127632 | JR Europe Consulting Sàrl | 127591 |
| CF Industries Luxembourg S.à r.l. | 127594 | Kal Tire Luxembourg Sàrl | 127591 |
| Delphi Global Holdings S.à r.l. | 127630 | Kalverboer Investments 2 S.à r.l. | 127590 |
| Eich Gestion S.A. | 127593 | Kalverboer Investments 3 S.à r.l. | 127591 |
| EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l. | 127593 | Kaporal 5 S.à r.l. | 127594 |
| Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l. | 127593 | Kauri Cab German Residential Properties | 127595 |
| EuroZone Equity Company S.A. | 127586 | Krops S.à r.l. | 127595 |
| Eversholt Investment Group (Luxem- bourg) S.à r.l. | 127593 | KS&T Venture Investments S.à r.l. | 127631 |
| Gold River S.A. | 127587 | La lolla S.A. | 127592 |
| Harwood S.A. | 127588 | Lamer S.A. | 127592 |
| Haston S.A., SPF | 127588 | LEI Euro Holdings S.à r.l. | 127631 |
| Hatfield S.A. | 127588 | Les Portes du Terroir S.à r.l. | 127595 |
| HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l. | 127587 | Lizarco S.A. | 127595 |
| H.E.R.A. Industries S.A. | 127587 | L'Orchidea S.à r.l. | 127592 |
| Holbourg S.A. | 127588 | Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l. | 127596 |
| Holdazur Luxembourg S.à r.l. | 127586 | Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l. | 127605 |
| Holding Akemis S.à r.l. | 127587 | Lungta s. à r.l. | 127591 |
| Hudson Invest S.A. | 127587 | Magnolia (BC) S.A. | 127618 |
| Iceland Global Shipping 2 S.à r.l. | 127595 | Management Consultants Luxembourg S.A. | 127595 |
| Immo-Alz, s.à r.l. | 127589 | MCE Investissement S.à r.l. | 127622 |
| Immo-Boul, s.à r.l. | 127589 | Murex Local Market Development S.A. | 127625 |
| Immobusch s. à r.l. | 127632 | OnX Holdings | 127615 |
| Immodud | 127590 | Spica S.A. | 127592 |
| | | Yeoman Capital S.A. | 127628 |

Alexander Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.653.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 août 2013

L'AGE a, ce jour:

- accepté la démission de Monsieur Frank SIMON en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué
- et nommé aux fonctions d'Administrateur et d'Administrateur Délégué Monsieur Marc Kernel, né le 29.04.1957 à Sélestat (France) et demeurant au 6, de la rue Enz à -L- 5532 REMICH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013128641/14.

(130157208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

3P Condor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.780.

—
Herr Wendelin Schmitt, geboren am 14. April 1964 in Saarlouis, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 30. August 2013 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2013.

Für 3P Condor Management S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013128603/14.

(130156037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013128765/12.

(130156739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Holdazur Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.382.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

HOLDAZUR LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2013128868/14.

(130156659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Hudson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 170.754.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Hugues DOUBET. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour HUDSON INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013128863/14.

(130156904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Holding Akemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 123.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128861/10.

(130156602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.665.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67297 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128859/10.

(130157275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Gold River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 161.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLD RIVER S.A.

Référence de publication: 2013128845/10.

(130156715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

H.E.R.A. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128853/10.

(130156605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 mai 2013 à Luxembourg

Monsieur Joël MARECHAL est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128864/12.

(130157142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 18/06/2013

Monsieur Joël MARECHAL est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128865/12.

(130157344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Hatfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.258.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 mai 2013 à Luxembourg

Monsieur Joël MARECHAL est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128866/12.

(130157143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Holbourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 105.781.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société HOLBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 23 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel.

Extrait certifié conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013128867/18.

(130156638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Immo-Alz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.667.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013128882/12.

(130156938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Immo-Boul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.668.

Le siège social de la société est sis à 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013128883/12.

(130156937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Immo-Feitsch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.666.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013128884/12.

(130156997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Intereal Estate Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.540.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTEREAL ESTATE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 23 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mesdames Véronique Wauthier et Alexandra Corre et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128873/18.

(130156650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Immodud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.573.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013128886/12.

(130156915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Immomer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.521.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Le siège social de l'associé Schleivenhaff Sàrl est sis à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013128887/13.

(130156996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128895/10.

(130156910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

ISIDE S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 47.089.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISIDE S.A.

Référence de publication: 2013128897/10.

(130156647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.752.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128907/9.

(130156899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

JR Europe Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 63.968.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128904/10.

(130156725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Jackmon International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.502.

Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social avec effet au 1^{er} septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128900/12.

(130157180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Kal Tire Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 178.826.

Les statuts coordonnés au 9 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013128906/11.

(130156935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.780.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128908/9.

(130156898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Lungta s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.747.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013128944/12.

(130157032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

L'Orchidea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 103.936.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013128924/14.

(130156862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

La Iolla S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.106.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128931/9.

(130157162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Lamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.831.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2013

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013

Luxembourg, le 10 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

LAMER SA

Référence de publication: 2013128933/14.

(130156831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Spica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.430.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société SPICA S.A. qui s'est tenue en date du 22 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de coopter Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mesdames Véronique Wauthier et Alexandra Corre et Monsieur Didier Schönberger.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013129142/17.

(130156698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.763.950,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.303.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 juillet 2013, que la société Euler Hermes ACI Holding, LLC, une limited liability company régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street à Wilmington, 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au State of Delaware, Department of State, Division of Corporations sous le numéro 2625171, a distribué les 1,884,800 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Euler Hermes North America Holding, Inc., une corporation régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street à Wilmington, 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au State of Delaware, Department of State, Division of Corporations sous le numéro 5085399 en tant que paiement de dividende intérimaire, avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128758/17.

(130156610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 102.805,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.116.

Extrait des résolutions des associés du 6 septembre 2013

Les associés d'Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

* Stephen Halliwell, gérant de catégorie A.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* *Gérant de catégorie A:*

- Jonathan Doberman, né le 31 décembre 1977 à Newcastle Upon Tyne (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 16 Place St. Londres SW1E JD, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 12/09/2013.

Stefan Koch.

Référence de publication: 2013128767/17.

(130156953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Eich Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.726.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013128771/10.

(130157309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.384.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128780/10.

(130157010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Calimax 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 178.229.

Par résolutions signées en date du 9 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Yann Bak, avec adresse au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, au mandat d'administrateur, avec effet au 9 septembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

2. Nomination de Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 9 septembre 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128695/17.

(130156595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

CF Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013128719/12.

(130156685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.707.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.891.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011, qui remplacent le dépôt référencé au numéro L130061968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128715/10.

(130157342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Kaporal 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.253.

Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société du 11 juillet 2013

Le conseil de gérance de la Société a décidé, avec effet immédiat, de nommer à la fonction de Délégué à la Gestion Journalière de la Société Monsieur Laurent Emsellem, gérant de classe B de la Société, ayant son adresse privée au 195 B, avenue des Caillols, F-13012 Marseille.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Délégué à la Gestion Journalière

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kaporal 5 S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013128909/15.

(130156804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Krops S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Iceland Global Shipping 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 137.538.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2013.
Référence de publication: 2013128911/10.
(130157193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013128917/9.
(130157097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Management Consultants Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 avril 2013 à 16.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat la société NORDIC HIGHLAND SARL de son poste d'administrateur.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015 Monsieur Erny LAMBORELLE, né le 31.12.1949 à Wiltz (L), demeurant à L - 9760 Lellingen, 8, Op der Tom

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013128948/15.
(130156819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Les Portes du Terroir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 37.957.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PORTES DU TERROIR S.à r.l.

Référence de publication: 2013128937/10.
(130156679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Lizarco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4733 Pétange, 1A, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 147.808.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZARCO S.A.

Référence de publication: 2013128939/10.
(130156716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 180.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August,
before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Teunis Akkerman S.a r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B 79 563, duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventeen thousand five hundred American dollars (USD\$ 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares in registered form, having a par value of twenty-five American dollars (USD\$ 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to designate certain members of the board of managers as "Class A" managers or "Class B" managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding, as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor. (Réviseur d'entreprises).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.'

Subscription - Payment

Thereupon, Teunis Akkerman S.à r.l., represented as stated hereinabove declares to subscribe for all of the seven hundred (700) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-five American dollars (USD\$ 25.-), issued at incorporation and Teunis Akkerman S.à r.l. shall be issued these seven hundred (700) ordinary shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of seventeen thousand and five hundred American dollars (USD\$ 17,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Teunis Akkerman S.à r.l., representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. There is hereby established a board of managers of the Company, composed of seven (7) members.

2. The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:

(a) Mr Stephen M. Parks, having his business address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, the United States of America, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, residing at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, having his business address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(d) Ms Michelle Ryann Rieger, having her business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(e) Mr Philip Reibel, having his business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(f) Mr Alexander Boeke, company director, having his business address at 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(g) Ms Egle Sabalyte, having her business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

3. the Company shall have its registered office address at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

4. the first financial period of the Company shall end on 31 December 2013.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le douzième jour du mois d'août,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 79.563, ici dûment représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lufkin Argentina Luxembourg S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD\$ 17.500.-), représenté par sept cents (700) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD\$ 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent désigner un ou plusieurs membres du conseil de gérance comme gérants de «Classe A» et un ou plusieurs membres comme gérants de «Classe B».

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («l'Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Souscription - Libération

Toutes les sept cents (700) parts sociales de la Société ont été souscrites par Teunis Akkerman S.à r.l. et la Société émettera lesquelles parts sociales à Teunis Akkerman S.à r.l. à la constitution de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD\$ 17.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.300,- €.

Assemblée générale de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Par la présente, le conseil de gérance de la Société est établi, composé de sept (7) membres;
2. Sont nommés comme membre du conseil de gérance pour une période indéterminée:
 - (a) Mr Stephen M. Parks, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, les Etats-Unis, membre du conseil de gérance de classe "A";
 - (b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, demeurant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "A";
 - (c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, membre du conseil de gérance de classe "A";
 - (d) Mme Michelle Ryann Rieger, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";
 - (e) Mr Philip Reibel, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";
 - (f) Mr Alexander Boeke, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, membre du conseil de gérance de classe "B";
 - (g) Mme Egle Sabalyte, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

3. Le siège social de la société est fixé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013128360/521.

(130156268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 180.039.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August,
before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,
there appeared:

Teunis Akkerman S.a r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B 79 563, duly represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seventeen thousand five hundred American dollars (USD\$ 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares in registered form, having a par value of twenty-five American dollars (USD\$ 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to designate certain members of the board of managers as "Class A" managers or "Class B" managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding, as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor. (Réviseur d'entreprises).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.'

Subscription - Payment

Thereupon, Teunis Akkerman S.à r.l., represented as stated hereinabove declares to subscribe for all of the seven hundred (700) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-five American dollars (USD\$ 25.-), issued at incorporation and Teunis Akkerman S.à r.l. shall be issued these seven hundred (700) ordinary shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of seventeen thousand and five hundred American dollars (USD\$ 17,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Teunis Akkerman S.à r.l., representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. There is hereby established a board of managers of the Company, composed of seven (7) members.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:
 - (a) Mr Stephen M. Parks, having his business address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, the United States of America, as member of the board of managers of the Company, class "A";
 - (b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, residing at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, having his business address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(d) Ms Michelle Ryann Rieger, having her business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(e) Mr Philip Reibel, having his business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(f) Mr Alexander Boeke, company director, having his business address at 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(g) Ms Egle Sabalyte, having her business address at 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

3. the Company shall have its registered office address at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

4. the first financial period of the Company shall end on 31 December 2013;

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le douzième jour du mois d'août,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Teunis Akkerman S.à r.l., une société à responsabilité luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 79.563, ici dûment représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD\$ 17.500,-), représenté par sept cents (700) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD\$ 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent désigner un ou plusieurs membres du conseil de gérance comme gérants de «Classe A» et un ou plusieurs membres comme gérants de «Classe B».

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Souscription - Libération

Toutes les sept cents (700) parts sociales émises de la Société ont été souscrites par Teunis Akkerman S.à r.l. et la Société émettra lesquelles parts sociales à Teunis Akkerman S.à r.l. à la constitution de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD\$ 17.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.300,- €.

Assemblée générale de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Par la présente, le conseil de gérance de la Société est établi et est composé de sept (7) membres;
2. Sont nommés comme membre du conseil de gérance pour une période indéterminée:

(a) Mr Stephen M. Parks, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, les Etats-Unis, membre du conseil de gérance de classe "A";

(b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, demeurant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "A";

(c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, membre du conseil de gérance de classe "A";

(d) Mme Michelle Ryann Rieger, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

(e) Mr Philip Reibel, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

(f) Mr Alexander Boeke, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, membre du conseil de gérance de classe "B";

(g) Mme Egle Sabalyte, ayant son adresse professionnellement au 6d Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

3. Le siège social de la société est fixé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013128361/521.

(130156261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

OnX Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.840.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears

OnX Holdings L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA, registered with the Delaware Secretary of State (the Sole Shareholder),

represented by Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in OnX Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 12-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.840 (the Company). The Company was incorporated on 21 March 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Recueil-Mémorial C N°1433 dated 14 June 2011. The articles of association of the Company have never been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR to USD at the exchange rate applicable on 7 August 2013 so that the share capital be set at USD 16,731.25 (sixteen thousand seven hundred thirty-one US Dollars and twenty-five Cents) and subsequent splitting of all the shares in the Company into 1,673,125 (one million six hundred seventy-three thousand one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of USD 0.01 (1 US Dollar Cent);

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,268.75 (three thousand two hundred sixty-eight US Dollars and seventy-five Cents) by way of the incorporation of the reserves in an amount of USD 3,268.75 (three thousand two hundred sixty-eight US Dollars and seventy-five Cents) and the subsequent issuance of 326,875 (three hundred twenty-six thousand eight hundred seventy-five) new shares, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) to the Sole Shareholder, and acceptance by the Sole Shareholder of the issuance of those new shares to it;

(3) Consolidation of the shares of the Company so that the existing 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each, be consolidated into 1,000 (one thousand) shares, with a nominal value of USD 20 (twenty US Dollar) each, the amount of the share capital remaining unchanged;

(4) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned changes;

(5) Granting of powers; and

(6) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US Dollars (USD), on the basis of the exchange rate displayed on 7 August 2013 by the Banque et Caisse d'Épargne d'État Luxembourg, published on its website on 7 August 2013, which is set at EUR 1 (one euro) for USD 1.3385 (one US Dollar thirty-three eighty-five Cents) and to split the existing 1,000 (one thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 12.50 (twelve euros fifty cents) each into 1,673,125 (one million seven hundred thirty-one thousand one hundred twenty-five) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at USD 16,731.25 (sixteen thousand seven hundred thirty-one US Dollars and twenty-five Cents) represented by 1,673,125 (one million seven hundred thirty-one thousand one hundred twenty-five) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company, by way of an incorporation of reserves, by an amount of USD 3,268.75 (three thousand two hundred sixty-eight US Dollars and seventy-five Cents) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 16,731.25 (sixteen thousand seven hundred thirty-one US Dollars and twenty-five Cents) to the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), by way of the issuance of (326,875) (three hundred twenty-six thousand eight hundred seventy-five) new shares of the Company, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each (the New Shares) to be allocated to the Sole Shareholder.

Interim accounts prepared by the management of the Company, dated as of the date hereof, are presented to the Sole Shareholder. It results from these interim accounts that the Company has an amount of at least USD 3,268.75 (three thousand two hundred sixty-eight US Dollars and seventy-five Cents) that is available to be incorporated to the share capital by the issuance of the New Shares to the Sole Shareholder.

Those interim accounts, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to accept the allocation of all the New Shares issued to it under this second resolution.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to consolidate the shares of the Company so that the existing 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each, be consolidated into 1,000 (one thousand) shares, with a nominal value of USD 20 (twenty US Dollar) each, the amount of the share capital remaining unchanged.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) represented by 1,000 (one thousand) shares, with a nominal value of USD 20 (twenty US Dollar) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of USD 20 (twenty US Dollars) per share".

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and to authorise any manager of the Company, each acting individually under its sole signature on behalf of the Company, to record and sign the changes made under the above resolutions to the amount and currency of the share capital and the number of shares in the share register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-(one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît

OnX Holdings L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique (USA), enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware (l'Associé Unique), ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de OnX Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.840 (la Société). La Société a été constituée le 21 mars 2011 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Recueil-Mémorial C N°1433 daté du 14 juin 2011. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1) Conversion en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) de la devise du capital social de la Société actuellement exprimée en euros (EUR) sur la base du taux de change applicable au 7 août 2013 afin que le capital social soit fixé à 16.731,25 USD (seize mille sept cent trente-et-un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq centimes) et division consécutive de toutes les parts sociales de la Société en 1.673.125 (un million six cent soixante-treize mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.268,75 USD (trois mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) par incorporation de réserves d'un montant de 3.268,75 USD (trois mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) et émission de 326.875 (trois cent vingt-six mille huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à l'Associé Unique, et acceptation par l'Associé Unique de l'émission de ces nouvelles parts sociales;

3) Consolidation des parts sociales de la Société de sorte que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales existantes, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique), seront consolidés en 1.000 (mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique), le montant du capital social restant inchangé;

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus;

5) Délégation de pouvoir; et

6) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) la devise du capital social de la Société actuellement exprimée en euros (EUR) sur la base du taux de change indiqué sur le site de la Banque et Caisse d'Epargne d'Etat Luxembourg au 7 août 2013, selon lequel 1 EUR (un euro) correspond à USD 1.3385 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique trois mille trois cent quatre-vingt-cinq centimes) et décide de diviser les 1000 (mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 12.50 EUR (douze euros et cinquante centimes) chacune, en 1.673.125 (un million six cent soixante-treize mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

L'Associé Unique constate qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est établi à 16.731,25 USD (seize mille sept cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq centimes) représenté par 1.673.125 (un million six cent soixante-treize mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société et l'augmente par les présentes, par voie d'incorporation de réserves, d'un montant de 3.268,75 USD (trois mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) afin de porter le montant du capital social de son montant actuel de 16.731,25 USD (seize mille sept cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq centimes) à un montant de 20,000

USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de 326.875 (trois cent vingt-six mille huit cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales) qui seront attribués à l'Associé Unique.

Les comptes intérimaires préparés par la gérance de la Société, datés de ce jour, sont présentés à l'Associé Unique. Il résulte de ces comptes intérimaires que la Société dispose d'un montant d'au moins USD 3.268,75 (trois mille deux cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quinze centimes) qui est disponible pour l'incorporation au capital social par l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

Ces comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare accepter l'attribution de toutes les Nouvelles Parts Sociales émises en vertu de cette deuxième résolution.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de consolider les parts sociales de la Société de sorte que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales existantes, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un centime des Etats-Unis d'Amérique), seront consolidés en 1.000 (mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique), le montant du capital social restant inchangé.

L'Associé Unique prend acte que, par conséquent, le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000 (mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000 (mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 20 USD (vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, de procéder aux changements intervenus ci-dessus au montant et à la devise du capital social ainsi que le nombre de parts sociales dans le registre de parts sociales et d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à 1.300,- € (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10821.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127898/200.

(130155384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Magnolia (BC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.307.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 178.841,

here represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Magnolia (BC) S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.307, and whose registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 7 August 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the *Mémorial*.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred fourteen thousand two hundred twenty euro (EUR 3,414,220) in order to raise it from its current amount of six million five hundred eighty-five thousand seven hundred eighty euro (EUR 6,585,780) up to ten million euro (EUR 10,000,000) through the issue of thirty-four million one hundred forty-two thousand two hundred (34,142,200) shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

The New Shares have been subscribed and paid up by the Sole Shareholder by contributions in kind and a contribution in cash having an aggregate value of thirty-four million one hundred forty-two thousand two hundred euro (EUR 34,142,200) (the "Contribution") consisting of:

- one hundred thirty thousand two hundred sixty-seven (130,267) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo B. Company S.A.S., a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, having its registered office at Le Portereau, 44120 Vertou, France, registered with Trade and Companies' Register of Nantes under number 503 789 364 ("Ginkgo");
- two million three hundred seventy-four thousand two hundred ninety-five (2,374,295) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo and resulting from the conversion of preferred shares of category 1 and category 1 Bis;
- three million four hundred twenty-one thousand five hundred eighty (3,421,580) preferred shares of category 1 having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo;
- one million six hundred twenty-five thousand two hundred twenty-eight (1,625,228) preferred shares of category 1 Bis having a par value of one euro (EUR 1) held in Ginkgo;
- one million eight hundred sixty-three thousand nine hundred seventy-nine (1,863,979) shares having a par value of one euro (EUR 1) held in Abaco S.A.S., a société par actions simplifiée, existing under the laws of France, having its registered office at Le Portereau, 44120 Vertou, France, registered with Trade and Companies' Register of Nantes under number 480 016 740 ("Abaco");
- four hundred two thousand four hundred forty-seven (402,447) bonds having a par value of one euro (EUR 1) held in Abaco;
- the transfer of several claims in an aggregate amount of thirteen million five hundred nineteen thousand six hundred sixty-two euro and thirty two cents (EUR 13,519,662.32); and
- cash in an amount of one hundred eleven thousand euro (EUR 111,000).

The total value of the Contribution will be allocated as follows: three million four hundred fourteen thousand two hundred twenty euro (EUR 3,414,220) will be allocated to the share capital and thirty million seven hundred twenty-seven thousand nine hundred eighty euros (30,727,980) will be allocated to the share premium account.

The value of the Contribution is based on a report issued by FPS Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B159674 dated 9 August 2013 annexed hereto.

The conclusion of the report is the following: "Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 34,031,200 plus a contribution in cash amounting to EUR 111,000 does not correspond at least in number and nominal value of the 34,142,200 shares with a nominal value of EUR 0.10 to be issued and amounting to a total of EUR 3,414,220 plus a share premium amounting to EUR 30,727, 980".

The above mentioned report after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing party will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides, as a consequence of the preceding resolution, to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000), represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour d'août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178.841,

ici représentée par Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé;

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de Magnolia (BC) S.A., une société anonyme, constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178.307 et ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné le 10 juin 2013 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 août 2013 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions quatre cent quatorze mille deux cent vingt euros (EUR 3.414.220) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 6.585.780) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), par l'émission de trente-quatre millions cent quarante-deux mille deux cents (34.142.200) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (chacune étant une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales").

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées par l'Actionnaire Unique par des apports en nature et un apport en numéraire ayant une valeur totale de trente-quatre millions cent quarante-deux mille deux cents euros (EUR 34.142.200) Apport») consistant en:

- cent trente mille deux cent soixante-sept (130.267) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) dans Ginkgo B. Company S.A.S., une société par actions simplifiée, existant selon les lois de France, ayant son siège social au lieudit Le Portereau, 44120 Vertou, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 503 789 364 («Ginkgo»);

- deux millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze (2.374.295) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo et résultant de la conversion d'actions préférentielles de catégorie 1 et catégorie 1 Bis;
- trois millions quatre cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt (3.421.580) actions préférentielles de catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo;
- un million six cent vingt-cinq mille deux cent vingt-huit (1.625.228) actions préférentielles de catégorie 1 Bis ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Ginkgo;
- un million huit cent soixante-trois mille neuf cent soixante-dix-neuf (1.863.979) actions détenues dans Abaco S.A.S., une société par actions simplifiée, existant selon les lois de France, ayant son siège social au lieu-dit Le Portereau, 44120 Vertou, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 480 016 740 («Abaco»);
- quatre cent deux mille quatre cent quarante-sept (402.447) obligations ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenues dans Abaco;
- un transfert de plusieurs créances ayant une valeur totale de treize millions cinq cent dix-neuf mille six cent soixante-deux euros et trente-deux centimes (EUR 13.519.662,32); et
- un apport en numéraire d'un montant de cent onze mille euros (EUR 111.000).

La valeur totale de l'Apport sera allouée de la manière suivante: trois millions quatre cent quatorze mille deux cent vingt euros (EUR 3.414.220) euros seront alloués au capital social et trente millions sept cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt euros (30.727.980) seront alloués à la prime d'émission.

La valeur de l'Apport est basée sur un rapport émis par FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 46 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674 daté du 9 août 2013 annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante: "Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 34,031,200 plus a contribution in cash amounting to EUR 111,000 does not corresponds at least in number and nominal value of the 34,142,200 shares with a nominal value of EUR 0.10 to be issued and amounting to a total of EUR 3,414,220 plus a share premium amounting to EUR 30,727, 980".

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et le mandataire de la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique déclare que l'Apport est libre de tout gage, droit de rétention ou frais, tel quel, et qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert de l'Apport à la Société, sans restrictions ou limitations et que des instructions valides ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions, ou toute autres formalités nécessaires à la réalisation d'un transfert valable de l'Apport à la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à dix millions d'euro (EUR 10.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10746.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127837/176.

(130155268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

MCE Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.930.

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) E.M. Conseil, une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu du droit français, ayant son siège social au 4, rue Marivaux, 75002 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 237 900,

dûment représentée par son gérant, Monsieur Etienne Bizouard de Montille, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Marivaux, 75002 Paris, France.

2) LD Financial Advisory International S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu du droit Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

dûment représentée par son gérant, Monsieur Laurent Dubois, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «MCE Investissement S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168930, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1561 en date du 21 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

III. Les parties comparantes ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir les mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de dix Euro (EUR 10,-) chacune en quinze mille (15.000) parts sociales ordinaires d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société s'élève à quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident de créer différentes classes de parts sociales dénommées les parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), les parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B2), les parts sociales de préférence de classe B1 (les Parts Sociales de Préférence de Classe B1), les parts sociales de préférence de classe B2 (les Parts Sociales de Préférence de Classe B2), les parts sociales de préférence de classe C1 (les Parts Sociales de Préférence de Classe C1), les parts sociales de préférence de classe C2 (les Parts Sociales de Préférence de Classe C2).

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir les parts sociales existantes en dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et cinq mille (5.000) parts sociales Parts Sociales Ordinaires de Classe B2.

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent quatre-vingt-trois mille sept-cent cinquante-neuf Euro (EUR 883.759,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euro (EUR 15.000,-)

à huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-neuf Euro (EUR 898.759,-) par l'émission de deux cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-deux (253.962) Parts Sociales de Préférence de Classe B1, deux cent un mille sept cent vingt (201.720) Parts Sociales de Préférence de Classe B2, trois cent soixante-treize mille cinq cent dix-sept (373.517) Parts Sociales de Préférence de Classe C1 et cinquante-quatre mille cinq cent soixante (54.560) Parts Sociales de Préférence de Classe C2, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

1) E.M. Conseil, précitée, déclare souscrire aux Parts Sociales de Préférence de Classe B1 et aux Parts Sociales de Préférence de Classe C1 d'une valeur nominale totale de six cent vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 627.479,-), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de six cent vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 627.479,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par E.M. Conseil, précitée, à l'égard de la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible (la Créance 1).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport par E.M. Conseil, précitée, attestant qu'il est le seul propriétaire de la Créance 1.

Réalisation effective de l'apport

E.M. Conseil, précitée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance 1 apportée, celle-ci étant librement transmissible et non soumise à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance 1 apportée, ou une partie de la dite Créance 1, lui soit transférée;
- la Créance 1 apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits ou le détenteur de telles liens, charge, sécurité ou droit bénéficiaire a consenti à cet apport.

2) LD Financial Advisory International S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux Parts Sociales de Préférence de Classe B2 et aux Parts Sociales de Préférence de Classe C2 d'une valeur nominale totale de deux cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt Euro (EUR 256.280,-), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de deux cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt Euro (EUR 256.280,-), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par LD Financial Advisory International, précitée, à l'égard de la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible (la Créance 2).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport de LD Financial Advisory International S.à r.l., précitée, attestant qu'il est le seul propriétaire de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

LD Financial Advisory International S.à r.l., précitée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance 2 apportée, celle-ci étant librement transmissible et non soumise à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance 2 apportée, ou une partie de la dite Créance 2, lui soit transférée;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits ou le détenteur de telles liens, charge, sécurité ou droit bénéficiaire a consenti à cet apport.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société, en date du 5 juillet 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, ayant pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent, expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et des libérations.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivant:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-neuf Euro (EUR 898.759,-), représenté par:

- dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A);
- cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires);
- deux cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-deux (253.962) parts sociales de préférence de classe B1 (les Parts Sociales de Préférence de Classe B1)
- deux cent un mille sept cent vingt (201.720) parts sociales de préférence de classe B2 (les Parts Sociales de Préférence de Classe B2);

- trois cent soixante-treize mille cinq cent dix-sept (373.51 7) parts sociales de préférence de classe C1 (les Parts Sociales de Préférence de Classe C1)

- cinquante-quatre mille cinq cent soixante (54.560) parts sociales de préférence de classe C2 (les Parts Sociales de Préférence de Classe C2 et ensemble avec Parts Sociales de Préférence de Classe B1, Parts Sociales de Préférence de Classe B2 et Parts Sociales de Préférence de Classe C1, les Parts Sociales de Préférence);

toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Préférence sont appelées collectivement les Parts Sociales.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles puisqu'un seul associé est admis par Part Sociale. Les indivis doivent nommer une personne unique comme leur représentant envers la Société.

En cas de pluralité de détenteurs, la Société peut suspendre les droits attachés à leurs Parts Sociales jusqu'à ce qu'un détenteur unique ait été désigné à la Société.

La date de maturité des Parts Sociales de Préférence est fixée au dixième (10^{ème}) anniversaire de leur date d'émission (la Date de Maturité).

A la Date de Maturité les Parts Sociales de Préférence seront rachetées et annulées, et le capital social de la Société sera diminué proportionnellement.

Le prix de rachat des Parts Sociales de Préférence doit comprendre la valeur nominale ci-dessus et le Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) dû à la date de rachat.»

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 17 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivant:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés, à condition toutefois que tout dividende préférentiel annuel encouru et dû sur les Parts Sociales de Préférence soit payé avant toute autre distribution de dividende (le Dividende Préférentiel), comme suit:

- Tout revenu de quelque nature que ce soit généré par l'investissement sous quelques forme que ce soit et lié aux actions de classe B de la Société dans Bourgogne Investissement S.C.A., une société en commandite par actions existant selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168980 (Bourgogne), désigné par le Gérant ou Conseil de Gérance et à l'exception des revenus sur le capital, sera alloué comme suit:

* soixante-six pour cent (66%) aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence de Classe B1 (l'Allocation aux Classes B1);

* trente-quatre pour cent (34%) aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence de Classe B2 (l'Allocation aux Classes B2);

Les revenus alloués en vertu de l'Allocation aux Classes B1 et de l'Allocation aux Classes B2 sera diminuée d'une marge déterminée par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

- Tout revenu de quelque nature que ce soit généré par l'investissement sous quelques forme que ce soit et lié aux actions de classe C de la Société dans Bourgogne, désigné par le Gérant ou Conseil de Gérance et à l'exception des revenus sur le capital, sera alloué comme suit:

* Quatre-vingt-quatre pour cent (84%) aux Parts Sociales de Préférence de Classe C1 (l'Allocation aux Classes C1);

* seize pour cent (16%) aux Parts Sociales de Préférence de Classe C2 (l'Allocation aux Classes C2);

Les revenus alloués en vertu de l'Allocation aux Classes C1 et de l'Allocation aux Classes C2 sera diminuée d'une marge déterminée par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Si la société est incapable de payer le Dividende Préférentiel pour une année donnée du fait d'une insuffisance de profit distribuable, le Dividende Préférentiel qui aurait dû être payé durant cette année sera cumulé et reporté à l'année financière suivante.

Toute distribution de dividende supplémentaire effectué par la Société, ne bénéficiera qu'aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs de Parts Sociales de Préférence ne sont éligibles à aucune autre distribution de dividende hormis le Dividende Préférentiel.

Tout profit reçu sur les actions de classe A détenues par la Société dans Bourgogne sera alloué au détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A.»

Huitième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 18 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs de la Société après le règlement de tout le passif, sera alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur détention dans la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Préférence ne peuvent recevoir aucun boni de liquidation de quelque nature que ce soit.

La valeur nominale des Parts Sociales sera remboursée dans l'ordre de priorité suivant:

- Parts Sociales de Préférence;
- Parts Sociales Ordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cent Euro (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Bizouard de Montille, L. Dubois, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013127857/181.

(130155763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Murex Local Market Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.880.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «MUREX LOCAL MARKET DEVELOPMENT S.A.», avec siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171.880, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2680 du 2 novembre 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Marie KAISER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole LACROIX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 531.000.- (cinq cent trente-et-un mille euros) par l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles de EUR 10.- (dix euros) chacune.

2. Souscription aux actions nouvellement émises par MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à 68-70, Bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.880 et libération intégrale en espèces.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) à cinq cent trente-et-un mille euros (EUR 531.000.-), par l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Deuxième résolution

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire unique de la Société, à savoir:

MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée,

ici représentée par Madame Carole LACROIX, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 27 août 2013, laquelle déclare souscrire les 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces.

Il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 531.000.- (cinq cent trente-et-un mille euros) représenté par 53.100 (cinquante-trois mille et cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, intégralement libérées».

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, C. GESCHWIND, C. LACROIX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. LAC/2013 /40198. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127880/75.

(130155182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.225.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société signée le 1^{er} septembre 2013 que:

1) M. Renaud Berger a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2013;

2) M. Jean-Marie Demeure, né le 6 mars 1945 à Pontarlier (France), demeurant au 99, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été coopté en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Renaud Berger, avec effet au 1^{er} septembre 2013 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

De sorte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Eric Chinchon;
- Jean Keller; et
- Jean-Marie Demeure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013127428/20.

(130154631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Biketours, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4773 Pétange, 3, Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg F 9.674.

— STATUTS

Entre les soussignés,

Bianco Grégory, président, résidant au 3, Prinzenberg L-4773 à Pétange, Salarié

Bianco Giovanni, secrétaire, résidant au 38, rue Adolphe L-4709 à Pétange, Fonctionnaire Européen

Mondaini ep. Bianco Luana, trésorier, résidant au 38, rue Adolphe L-4709, salariée

il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège social. L'association est dénommée «Biketours» a.s.b.l. Son siège social est établi au 3, Prinzenberg L-4773 Pétange, constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet de l'a.s.b.l. L'association a pour objet:

L'association a pour objet de promouvoir toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la pratique du cyclisme et de son intérêt culturel et touristique. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but.

Art. 3. Nombre de membres. L'association se compose de trois membres.

Art. 4. Conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres. Sur demande écrite le conseil d'administration peut admettre toute personne comme membre de l'association.

La qualité de membre se perd par démission écrite, par non respect des présents statuts, par omission de paiement de la cotisation annuelle ou pour faute grave.

Art. 5. Mode de convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Tous les membres sont convoqués au moins 2 semaines à l'avance par lettre circulaire contenant l'ordre du jour.

Art. 6. Attributions de l'assemblée générale, ainsi que le mode de nomination et les pouvoirs des administrateurs. L'assemblée générale fixe le nombre des administrateurs, dont le minimum est fixé à trois et le maximum à trois personnes. Elle les nomme et décide de la durée de leurs mandats et de leurs tâches. La présidence du conseil d'administration est assurée conjointement par trois personnes, qui s'occupent également du secrétariat et de la trésorerie de l'association. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale. Elle doit approuver annuellement la gestion des comptes. Les décisions seront prises à la majorité absolue des membres

Art. 7. Conditions dans lesquelles les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers. Les résolutions prises à l'assemblée générale seront communiquées à tous les membres ainsi qu'à toute personne faisant une demande écrite au conseil d'administration.

Art. 8. Taux maximum des cotisations à payer par les membres. La cotisation annuelle ne peut excéder 150€ sur la base de l'indice 100.

Art. 9. Le mode de règlement des comptes. Les comptes sont gérés par la présidence. L'approbation des comptes se fera à l'assemblée générale.

Art. 10. Modification des statuts. Des modifications des statuts de l'association se feront conformément aux modalités prévues par la loi.

Art. 11. Dissolution et Emploi du patrimoine. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront répartis à part égales entre les membres

Référence de publication: 2013128128/44.

(130154681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of August.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Madam Sofia DA CHAO-CONDE private employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

acting in her capacity as special mandatory in the name and on behalf of the directors of "YEOMAN Capital S.A.", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney conferred on her by the board of directors of the said company (the "Board") in resolutions of the directors passed during the board meeting held in Luxembourg on 30 July 2013.

The certified copy of the extract of the minutes of the meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed *in varietur* by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify her declarations as follows:

1) The company "YEOMAN Capital S.A." (the "Company") was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 5 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 2337 dated 17 October 2007.

2) The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 July 2011, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2651 dated 2 November 2011;

3) According to Article 5.1 of the Articles, the corporate capital of the Company is set at €2,346,277.50 (two million, three hundred and forty-six thousand, two hundred and seventy-seven euros and fifty cents), divided into:

5.1.1 2,606,975 Class A repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.2 2,606,975 Class B repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.3 2,606,975 Class C repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.4 2,606,975 Class D repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.5 2,606,975 Class E repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.6 2,606,975 Class F repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.7 2,606,975 Class G repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.8 2,606,975 Class H repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.9 2,606,975 Class I repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

4) Article 5.8 of the Articles authorises the Board to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of Article 5.

5) Pursuant to the above authority the Board in its presaid resolution has taken the following decisions under point 4:

- to repurchase all the 2,606,975 Class I shares in the Company and to cancel them following the repurchase,

- to reduce in consequence the corporate capital of the Company by an amount of €260,697.50- to bring it from its present amount of €2,346,277.50 (two million, three hundred and forty-six thousand, two hundred and seventy-seven euros and fifty cents) to €2,085,580 (two, million, eighty-five thousand, five hundred and eighty euros) by reimbursement in cash to the Class I shareholders.

6) As a result of these resolutions, the Articles are amended as follows:

- article 5.1 of the Articles is modified and will now read as follows:

"the corporate capital of the Company is set at €2,085,580 (two million, eighty-five thousand, five hundred and eighty euros) divided into:

5.1.1 2,606,975 Class A repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.2 2,606,975 Class B repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.3 2,606,975 Class C repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.4 2,606,975 Class D repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.5 2,606,975 Class E repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.6 2,606,975 Class F repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each;

5.1.7 2,606,975 Class G repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each; and

5.1.8 2,606,975 Class H repurchasable ordinary shares each with a par value of ten euro cents (Euro 0.10) each.

each a "Class" or a "Class of Shares" and together the "Classes" or the "Classes of Shares". Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects."

- Article 5.2 of the Articles is modified by deleting "I" at the end of that article and replacing it with "H".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Sofia DA CHAO-CONDE employée privée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte des administrateurs de la société anonyme "YEOMAN Capital S.A." ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société (le «Conseil») dans des résolutions adoptées en sa réunion du 30 juillet 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, en sa qualité mentionné ci dessus, a requis le notaire instrumentant de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "YEOMAN Capital S.A." (le «Société») a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2337 du 17 octobre 2007.

2) Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2011, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2651 du 2 novembre 2011.

3) Suivant l'article 5.1 des Statuts, le capital de la Société est fixé à € 2,346,277.50 (deux millions, trois cent quarante-six mille deux cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes), divisé en:

5.1.1 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.2 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.3 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.4 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe D d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.5 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe E d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.6 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.7 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe G d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.8 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe H d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune; et

5.1.9 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe I d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune.

4) L'article 5.8 des Statuts autorise le Conseil à nommer, à sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements découlant de l'annulation de toutes Actions rachetées conformément aux termes de cet Article 5.

5) Suite à la précédente autorisation le Conseil dans sa précitée résolution a pris les décisions suivantes sous le point 4:

- de racheter toutes les 2.606.975 actions de Classe I dans la société et de les annuler suite au rachat;
- de réduire en conséquence le capital social d'un montant de €2,606,975 pour le ramener de son montant actuel de € 2,346,277.50 (deux millions, trois cent quarante-six mille deux cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes) à €2,085,580 (deux millions, quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt euros) par remboursement en numéraire aux détenteurs d'actions de Classe I.

6) Suite à ces résolutions, les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à €2,085,580 (deux millions, quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt euros) divisé en:

5.1.1 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.2 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.3 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.4 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe D d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.5 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe E d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.6 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe F d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune;

5.1.7 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe G d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 €) chacune; et

5.1.8 2.606.975 actions ordinaires rachetables de Classe H d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune.

chacune, une «Classe» ou une «Classe d'Actions» et ensemble les «Classes» ou les «Classes d'Actions». Sauf dispositions contraires prévues dans ces Articles, chaque Classe d'Actions est de même rang à tous égards.

- l'article 5.2 des Statuts est modifié en supprimant «I» à la fin de cet article et en le remplaçant par «H».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison du présent acte est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version en langue française, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2013. Relation: EAC/2013/10778.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013128090/158.

(130155229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Delphi Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.580.

—
EXTRAIT

En date du 27 août 2013, l'associé unique de la Société, Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg L - 4940 Bascharage enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.704 a nommé en remplacement de Keith David Stipp, démissionnaire, Bradley Allan Spiegel, né le 6 novembre 1962 au Ohio, Etats Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats Unis d'Amérique, nouveau gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jason Michael Hollar, gérant de catégorie B;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B;
- M. Marc Christopher McGuire, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013127439/26.

(130154621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

LEI Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.285.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 04 septembre 2013

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Shahram Siddiqui né le 08 Août 1973 à Washington D.C., États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1601 Washington Avenue, Suite 800, Miami Beach, FL 33139 États-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de

* Steven Andrew Rivers, né le 3 Mars 1970 en Californie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1601 Washington Avenue, Suite 800, Miami Beach, FL 33139, États-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Aurélie Gianotti

Mandataire

Référence de publication: 2013127816/22.

(130155618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

KS&T Venture Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.005,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.770.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Massimo Guidi, né le 2 mai 1970 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 20, route de Pré-Bois, 1215 Genève 15, Suisse.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A.

- Monsieur Rodger E, Lindwall, né 11 mai 1964 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B.

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013128350/30.

(130156192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Cecile Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.860.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 juillet 2013

1) M. Frank PLETSCHE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) Mme Eléonore SOSSON a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Mme Tessy LANG a démissionné de son mandat d'administrateur.

4) Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5) M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6) Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CECILE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127579/25.

(130155245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Immobusch s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.864.

Le siège social de la société se situe à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.

Le siège social de l'associé Schleivenhaff Sàrl est sis à 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013128885/13.

(130156998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.
